



Déposition de police pour affaire de stupéfiant

Par **mike84**, le **04/11/2012 à 20:53**

Bonjour,rnrnJ'ai été convoqué au commissariat de police pour une affaire de stupéfiant où j'ai dû faire une déposition.rnrnMa question est : la personne concernée peut-elle voir mon nom et la deposition ?rnrnMerci pour vos réponses.

Par **stephane51**, le **05/11/2012 à 14:36**

Bonjour, rnLa personne concernée ne peut pas voir directement votre déposition. Toutefois, son avocat sera destinataire de la procédure. Donc il pourra savoir qui a témoigné par l'intermédiaire de son conseil.

Par **mike84**, le **05/11/2012 à 19:49**

Ok,ok,merci de votre reponse,je m en veut,mais les policiers avaient toute les preuves,je n ai rien pu faire,et sa m embarrasse.

Par **Meudoxc**, le **01/12/2012 à 17:23**

Ayant déjà etait dans le même cas je peux te dire que tu ne crint rien est si tu te sens

menasser tu peux demander une protection au prés de la gendarmerie de ta ville